

prouve que le député en question ait trem-pé dans cette conspiration—car c'est bien là, en effet, le mot—ourdie pour obtenir ces matériaux et faire exécuter ces travaux. Je ne sache point qu'on ait prouvé que le député en question ait jamais ourdi ce complot. Mais voici ce que j'affirme, ce que nous ne saurions ignorer, ce que le public ne saurait ignorer, c'est que le député en question s'est adressé au contre-maitre, en supposant qu'il pensait que celui-ci était autorisé à faire ce travail, bien qu'il ne le pût faire sans la permission du directeur des travaux. M. Papineau était toujours là; peut-être n'y était-il pas le dimanche ou le 28 mai; mais il était là sans interruption au cours de l'été. M. Lanctôt était là, mais il n'est jamais allé voir M. Papineau. Est-il concevable qu'un député, en pareilles circonstances, et à un tel moment, n'ait pas traversé la rue pour aller voir le directeur des travaux et s'assurer de ce qu'on faisait, si tout était bien convenable et régulier? J'ajoute qu'il est étonnant qu'un homme d'affaires puisse passer tout un été avec pareil mandat sans se rendre au bureau chef, qui imprime la direction, pour s'informer de ce qui se faisait, des dépenses qui s'effectuaient et du chiffre de sa dette. L'été se passe, les travaux se terminent, et pas un mot, pas une question à cet égard. Je le répète, en pareilles circonstances, il est impossible d'exonérer complètement le député en question de toute responsabilité à l'endroit de ces employés. Le député d'Halifax (M. Borden) a demandé si on avait congédié ces employés. Un mot au sujet de M. Papineau, le directeur des travaux, que je connais personnellement. M. Papineau est d'une parfaite intégrité. Il lui est absolument impossible de faire cesser les abus qui existent là, s'il n'est pas revêtu d'autorité et cette autorité lui manque. La meilleure preuve de la réputation dont il jouit, c'est que tous ces travaux se sont exécutés et que tout l'été s'est passé, sans qu'il ait su un seul mot de la chose.

On demande à M. Papineau: "Autoriserez-vous pareille chose?" Et il répond; "Il faudrait qu'il y eût urgence, qu'un incendie se déclarât, ou quelque chose d'analogue; sans cela, je ne saurais l'autoriser." Mais on lui a laissé ignorer cela, tout l'été.

Un mot au sujet du remboursement; je ne veux nullement atténuer l'importance de ce remboursement. Nous sommes tous humains nous savons comment ces choses se passent. L'été s'était à peine écoulé que déjà cette affaire, la construction de la maison de M. Lanctôt était chose de notoriété publique à Sorel et à Montréal, on dressa des attestations sous serment. Longtemps avant la réunion des Chambres ou du moins avant que l'affaire fût venue sur le tapis ici, je reçus la visite d'un homme du dehors, un bon conservateur, qui me dit qu'il espérait que le Parlement serait saisi de la

M. MONK.

question. Mais la chose ne saurait faire doute, quand bien même nous exonérerions M. Lanctôt de toute mauvaise intention, c'est là une question qui plane au-dessus des partis et il faut bien se donner garde de consacrer ici le principe que le Parlement sanctionne pareilles choses. Donc, quand l'affaire devint l'objet de la discussion publique à Sorel, M. Pagé prépara un compte. M. Pagé, bien qu'il fraudât le gouvernement, en se servant de matériaux dont il était le gardien, au bénéfice de certains individus, et tout en approuvant le paiement d'ouvriers pour travaux de l'Etat, alors qu'ils étaient employés à des travaux de simples particuliers, nous informe qu'il avait privément tenu compte du temps des hommes. Il inscrivait ces notes sur des feuilles volantes. Je ne sais trop si mon interprétation de la preuve cadre bien avec celle de l'honorable député. Si je ne me trompe, ces notes étaient jetées sur des feuilles volantes et déposées dans le coin d'un tiroir, le soir; et à la fin, on confectionna, à l'aide de ces feuilles volantes, un mémoire qui fut inscrit dans un petit livre soumis plus tard au comité. Je puis faire erreur, mais ce mémoire était privé et c'est à l'aide de ces feuilles volantes qu'on dressa cet état de \$375.60, somme qui le 22 novembre, fut expédiée ici. Le Parlement siégeait et le député en question transmit, le 22 novembre, un chèque de \$375.60 pour la main-d'œuvre seulement. Le chèque fut payé le 12 janvier suivant et après être allé aux renseignements au ministère, le sous-ministre comme je l'ai déjà dit, écrivit qu'il lui fallait une déclaration qu'il pourrait remettre à l'auditeur général, afin que celui-ci pût savoir l'objet de ce remboursement.

Le député s'est rendu à Sorel—et c'est important, ces circonstances ne sont pas insignifiantes—il rencontra M. Papineau dans la rue et lui dit: "Voilà les matériaux, je les remplacerai de ma poche". Et en réalité, M. Papineau ayant constaté que ces matériaux avaient été soustraits aux magasins du gouvernement de la façon que j'ai indiquée, il obtint de M. Pagé ou de M. Champagne un état des matériaux emprunté à ce mémoire privé; il donna un ordre, fit remplacer les matériaux et les paya lui-même de sa poche et alors dans la rue, il rappela à M. Lanctôt que ce compte n'était pas encore réglé et M. Lanctôt remboursa le directeur des travaux. Tels sont les faits au sujet desquels il est impossible de soulever un doute ou une discussion: \$375.60 pour main-d'œuvre, \$81.60 pour matériaux. Je pense que je puis dire, sans réellement vouloir faire de plaisanterie dans une affaire aussi grave, que je n'ai jamais entendu parler d'une maison de ce genre qui ait été peinturée à l'intérieur et à l'extérieur pour un prix aussi faible. Je ne veux pas insister sur ce point parce que j'estime que la question